



COMMISSION DES ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES

PROCES-VERBAL

REUNION du 03 JUILLET 2026 – 16h00

Présents : CHEVALLIER Martine, GALLE Philippe, GILLET Jean-Claude.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif)

Début de la réunion : 16h00

1- BILAN SERVICE CIVIQUE 2025-2026

Compte tenu du cahier des charges imposé aux clubs d'accueil pour l'encadrement d'un Volontaire en Service pour cette saison 2025-2026 :

- Tuteur formé au module « découverte du rôle de tuteur » (1 journée)
- Formation obligatoire au PCS1 pour les Volontaires non formés depuis moins de deux ans.
- Formation obligatoire à la F.C.C. (Formation Civique et citoyenne à pour chaque Volontaire
- Remise du Bilan nominatif en fin de mission et attestation de paiement pour chaque Volontaire
- Réalisation de 15 actions P.E.F. (Programme Educatif Fédéral) minimum par volontaire pour le compte du club.
- Réalisation d'une action citoyenne pour le compte du club (Gestes qui sauvent, Octobre Rose, Téléthon, Stade sans tabac ou Collecte de denrées alimentaires ou vêtements).
- ou Réalisation d'une action de promotion d'une nouvelle pratique de football (futnet ou foot en marchant ou Foot Adapté). Cette action « nouvelle pratique » doit se faire en collaboration avec le District d'Indre-et-Loire dans le cadre du développement de ces pratiques.
- Adhésion au dispositif Puissance foot d'accompagnement scolaire si accueil de 3 volontaires et plus.

La Commission relève que les clubs suivants n'ont pas respecté les obligations prévues car il manque un ou plusieurs éléments :

- **AMBOISE AC**
 - 1 Formation Civique et Citoyenne non effectuée
 - 1 Bilan nominatif non envoyé

- 1 Attestation de paiement non envoyée
- 1 action Futnet non effectuée
- AVOINE OCC
 - 1 absence (sur 2) à la conférence Colosse aux pieds d'argile le 24 avril
- AZAY-CHEILLE SC
 - 1 action citoyenne non effectuée
 - 1 Bilan nominatif non envoyé
 - 1 Attestation de paiement non envoyée
- CHARGE ES
 - 1 session Geste qui sauvent annulée
 - 1 action Futnet non effectuée
 - 1 Bilan nominatif non envoyé
 - 1 Attestation de paiement non envoyée
- JOUE PORTUGAIS US
 - 1 Bilan nominatif non envoyé
 - 1 Attestation de paiement non envoyée
- LA MEMBROLLE-METTRAY FC
 - 1 action Foot en marchant non effectué
- LA RICHE R.
 - Les deux contrats (sur les 2) se sont arrêtés avant leur terme engendrant le retard sur les actions PEF, les formations et les actions.
- LOIRE ET VIGNE US
 - 1 Bilan nominatif non envoyé
 - 1 Attestation de paiement non envoyée
- LUYNES AS
 - 1 Bilan nominatif non envoyé
 - 1 Attestation de paiement non envoyée
- MONTLOUIS FC
 - 1 action Foot Adapté non réalisée

- 1 Attestation de paiement non envoyée
- PARCAY-MESLAY AFC
 - 1 action Futnet non effectuée
 - 1 formation PC1 non réalisée
- REIGNAC CHAMBOURG VI
 - 1 Bilan nominatif non envoyé
 - 1 Attestation de paiement non envoyée
- SOUVIGNE-VILLIERS- ST LAURENT FC
 - Aucun PEF réalisé ou saisie sous Footclubs
 - 1 Formation Civique et Citoyenne non effectuée
 - 1 absence (sur 2) à la conférence Colosse aux pieds d'argile le 24 avril
 - 1 session Geste qui souvent annulée
 - 1 action Foot en marchant non réalisée
 - 1 Bilan nominatif non envoyé
 - 1 Attestation de paiement non envoyée
 - 1 Formation Civique et Citoyenne non effectuée
- ST AVERTIN SAS
 - 1 absence (sur 2) à la conférence Colosse aux pieds d'argile le 24 avril
- ST CYR E.B.
 - 3 absences (sur 3) à la conférence Colosse aux pieds d'argile le 24 avril
 - 1 session Geste qui souvent non réalisée
 - 1 action Foot adapté non réalisée
 - 1 action Foot en marchant non réalisée
 - 1 action Octobre Rose non réalisée
 - 1 action Collecte de vêtement non réalisée
 - 3 Bilans nominatifs non envoyés
 - 3 Attestations de paiement non envoyée
- ST PIERRE US
 - 1 absence à la conférence Colosse aux pieds d'argile le 24 avril

- 1 session Geste qui sauvent non réalisée
 - 1 action Foot adapté non réalisée
 - 1 Bilan nominatif non envoyé
 - 1 Attestation de paiement non envoyée
- FA ST SYMPHORIEN TOURS
- 1 absence (sur les 2) à la conférence Colosse aux pieds d'argile le 24 avril
 - 1 action Stade sans tabac non réalisée
- STE MAURE-MAILLE FC
- 1 action Collecte de denrées non réalisée
 - 1 action Foot en marchant non réalisée
- TOURS SUD AS
- 1 action Foot en marchant non réalisée
 - 1 absence à la conférence Colosse aux pieds d'argile le 24 avril
 - 2 Attestations de paiement non envoyées
- UNION FOOT TOURAINE
- 2 Attestations de paiement non envoyées
- VAL DE CISSE FC
- 1 session Geste qui sauvent non réalisée
 - 1 action Foot en marchant non réalisée
- VAL DE VEUDE ES
- 1 action Foot adapté non réalisée
 - 1 action Stade sans tabac non réalisée
 - 2 Attestations de paiement non envoyées
- LA VILLE AUX DAMES ES
- 1 Bilan nominatif non envoyé
 - 1 Attestation de paiement non envoyée
- VERON FC
- 1 action Collecte de denrées non réalisée
 - 1 action Foot en marchant non réalisée

- 1 Bilan nominatif non envoyé
- 1 Attestation de paiement non envoyée

La Commission félicite les clubs d'accueil du District pour la réalisation d'une action citoyenne :

- 13 clubs ont organisé au moins une session Gestes qui sauvent
- 4 clubs ont organisé une action Octobre Rose
- 5 clubs ont organisé une action Téléthon
- 4 clubs ont organisé l'action Stade sans tabac
- 7 clubs ont organisé l'action Collecte de denrées alimentaires ou vêtements
- 6 clubs se sont engagés dans le dispositif d'accompagnement scolaire Puissance Foot mais aucun retour, aucun bilan.

2- DEMANDES CLUBS SERVICE CIVIQUE 2026-2027

La Commission prend connaissance de la liste des clubs candidats à l'accueil de Volontaire en Service civique pour la saison 2026-2027 et du nombre de postes demandés 65.

Compte tenu des obligations non respectées par certains clubs en 2025-2026,

Compte tenu du nombre de poste attribués au District d'Indre-et-Loire par la Ligue : 55

La Commission décide du nombre de poste de Volontaires attribués par clubs : Cf. Annexe.

3- CAHIER DES CHARGES SERVICE CIVIQUE 2026-2027

La Commission établit le cahier des charges pour les clubs d'accueil avec les orientations suivantes :

- 5 Missions service civique possibles : communication, football féminin, actions citoyennes, football loisir, transition écologique.
- Interdiction d'être licencié joueur dans le club.
- Interdiction d'encadrement des entraînements ou des matchs
- Tuteur formé au module « découverte du rôle de tuteur » (1.5 journée) depuis moins de 3 ans.
- Un tuteur bénévole peut encadrer un volontaire
- Un tuteur salarié dans le club peut encadrer deux volontaires maximum. Les apprentis ne sont pas considérés comme salariés permanents.
- Formation obligatoire au PCS1 pour les Volontaires non formés depuis moins de deux ans.
- Formation obligatoire à la F.C.C. (Formation Civique et citoyenne) à pour chaque Volontaire
- Formation obligatoire à l'animation et à la gestion du P.E.F.
- Remise du Bilan nominatif en fin de mission pour chaque Volontaire
- Remise de l'Attestation de paiement mensuel pour chaque volontaire
- Réalisation de 15 actions P.E.F. minium (Programme Educatif Fédéral) pour le compte du club à raison de 2 actions saisies par mois.
- Réalisation d'une action citoyenne pour le compte du club à choisir parmi celles proposées par le dispositif fédéral Marquer Demain :
 - Gestes qui sauvent,

- Octobre Rose,
- Téléthon
- Collecte de vêtements et denrées alimentaires ou jouets (Secours Populaire ou Croix Rouge).
- Action Développement durable
- Réalisation d'une action de promotion d'une nouvelle pratique de football (futnet ou foot en marchant auprès des public cibles). Cette action « nouvelle pratique » doit se faire en collaboration avec le District d'Indre-et-Loire dans le cadre du développement de ces pratiques.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication.

Martine CHEVALLIER



Présidente

Annexe : Nombre de poste de volontaire Service Civique attribués par club (Total demandes)

Clubs	Nbre de postes salariés	Nbre de postes SC 2025-2026	Nbre de postes SC attribués 2026-2027	Commentaires
AMBOISE AC	0	2	1	Formation FCC x1 non réalisée
AVOINE OCC	1	2	2	
AZAY-CHEILLE SC	1	1	2	Si documents manquants reçus
BOUCHARDAIS AF	1		1	Tuteur à former
CHAMBRAY FC	0		0	Avis négatif DRAJES
CHANCEAUX AS	0		1	

CHARGE ES	0	1	1	Si session GQS à organiser
CLERE LES PINS FC	0		1	Tuteur à former
ESVRES A.S.	0		1	Tuteur à former
ETOILE VERTE FC	0	1	1	
GATINES CHOISILLE FC	0	1	1	
JOUE PORTUGAIS US	0	1	0	Pas de demande en 2026-2027 – Docs en attente
LA MEMBROLLE FC	0	1	1	Si documents manquants reçus
LA RICHE R.	1	2	2	
LOCHES AC	1	1	2	
LOIRE ET VIGNES	0	1	1	Si documents manquants reçus
LUYNES AS	0	1	0	Pas de demande en 2026-2027
MONTLOUIS FC	1	3	2	Si documents manquants reçus
MONNAIE US	0	1	1	
MONTS AS	0	2	1	Si documents manquants reçus
NOTRE DAME OE ES	0	1	1	
PARCAY-MESLAY AFC	0	1	0	Formation PCS1 non effectué
PAYS LANGEAISIE FC	0		1	Tuteur à former
PAYS MONTRESOROIS FC	2		1	Tuteur à former
REIGNAC-CHAMBOURG VI	0	1	0	Pas de demande en 2026-2027 – Docs en attente
RENAUDINE US	1	1	2	
SOUVIGNE VILLIERS ST L.	0	1	0	FCC non effectuée - GQS annulée - Docs en attente
ST AVERTIN AS	1	3	2	
ST CYR EB	1	3	0	GQS annulée - Docs en attente – Avis négatif DRAJES

ST PIERRE US	1	1	0	GQS annulée deux années de suite
ST SYMPHORIEN FA	2	2	2	Si documents manquants reçus
STE MAURE-MAILLE FC	0	1	1	Si documents manquants reçus
TOURS SUD AS	1	3	0	FCC non effectuée - GQS annulée
UNION FOOT TOURAINE	1	3	2	FCC x2 et PCS1 x2 non effectuée
VAL DE CISSE FC	0	1	0	GQS annulée deux années différentes
VAL DE CHER FC	0	3	2	
VAL DE VEUDE ES	0	2	1	Si documents manquants reçus
VILLE AUX DAMES ES	0	1	1	Si documents manquants reçus
VEIGNE CST	0	1	1	
VERON FC	0	1	1	Si documents manquants reçus
DISTRICT 37	0		1	Poste chargé des actions sociales et citoyennes
TOTAL	13	51	41	